Plaisanciers,

protégez-vous

des dangers

de la mer !

LES CONSEILS DU CROSS

60 % des opérations de sauvetage concernent
les plaisanciers et pratiquants de loisirs nautiques

CONNAÎTRE SES PARAMÈTRES DE NAVIGATION

Prenez connaissance des conditions météorologiques

Les prévisions, les observations des sémaphores indiquées dans les bulletins côtiers de Météo France
Tenir compte de la force et de la direction du vent ; mais aussi et surtout de l'état de la mer

En mer, restez attentif à l'évolution des éléments

Naviguer = être attentif à l'**état de la mer**, en particulier dans les secteurs présentant des hauts fonds (déferlantes)

L'état de la mer peut être sans rapport avec la force du vent

ASSURER SA FLOTTABILITÉ INDIVIDUELLE

Un atout décisif pour attendre les secours :

Votre **gilet de sauvetage**, fiable et facile à porter
C'est un excellent moyen de prévention

Le port systématique du gilet de sauvetage est recommandé

surtout pour les cas de :

- navigation en solitaire ou avec des équipiers inexpérimentés
- navigation nocturne
- navigation sur les hauts fonds, les plateaux et autres spots de pêche de loisir où les risques de lames déferlantes sont récurrents
- panne moteur rendant le navire non manœuvrant
- utilisation de l'annexe du navire

Rappels réglementaires :

Normes de conception :
norme CE ou norme SOLAS (barre à roue),
depuis le 1er janvier 2011.

Normes de flottabilité (1er janvier 2010)

- navigation à moins de deux milles d'un abri : 50 newtons
- navigation de deux à six milles d'un abri : 100 newtons
- navigation à plus de six milles d'un abri : 150 newtons

ÊTRE VISIBLE

Choisissez des vêtements de mer de couleur vive

ROUGE JAUNE ORANGE

De nuit, la recherche d'un homme à la mer non muni d'une lumière est livrée au hasard

Équipez-vous de **moyens de répérage lumineux individuels étanches**,
De nuit ou en soirée, portez -le en plus du moyen collectif de repérage d'un homme à la mer, dont le navire est éventuellement doté (privilégiez les feux à pile lithium)

Rappel réglementaire :

En solitaire, le port d'un moyenlumineuxindividuelet étanche est une obligation permanente

Être visible c'est également
ne pas s'éloigner du navire tant qu'il flotte :
même désemparée ou chavirée, la coque se repère plus facilement qu'un homme à la mer, ou même un radeau de sauvetage

ÊTRE IDENTIFIABLE

Facilitez le travail des CROSS

Numéro d'immatriculation du navire obligatoire dans le cockpit ou dans le poste de pilotage
(arrêté ministériel du 8 avril 2009)

Le skipper ou le responsable du bord peut communiquer au CROSS cet élément d'identification important, sans difficulté et très rapidement

Plus d'informations sur la plaisance et les loisirs nautiques
https://mer.gouv.fr/navigation-de-plaisance-sports-et-loisirs-nautiques

Canal VHF : 16 Tél d'urgence : 196

à mettre en mémoire de votre GSM portable

Une urgence en mer,
contacter les CROSS, centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage Corsen et Étel, de la Direction interrégionale de la mer

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

www. dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr